

ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION

ARC JURASSIEN



M5 Assurance, impôts et gestion du personnel

Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne qui s'intéresse aux assurances, aux impôts et à la gestion du personnel dans le domaine de l'agriculture et qui bénéficie d'un niveau de compétence équivalant à un CFC d'agriculteur.
Objectifs	<p>Les participant(e)s seront capables de planifier et d'optimiser les assurances, la retraite, les impôts et gérer des relations de travail dans l'agriculture.</p> <p>A la fin du module, l'apprenant(e) est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Présenter une vue d'ensemble des buts des institutions sociales.➤ Proposer des solutions adéquates pour les assurances de personnes et la prévoyance professionnelle pour les membres de la famille et les salariés.➤ Apprécier la couverture des inventaires et éléments de fortune de l'exploitation et du privé.➤ Présenter une vue d'ensemble des principes et des notions de la fiscalité.➤ Evaluer correctement les conséquences fiscales des investissements, amortissements et placements.➤ Régler correctement les relations de travail en respectant les prescriptions contractuelles et en soignant les relations humaines.➤ Présenter les aspects principaux de la gestion du personnel.
Contenu	<p>Les bases de la politique de couverture des risques, les institutions sociales, la prévoyance privée, la prévoyance professionnelle et les caisses de pension, les assurances de choses pour la famille, l'entreprise et les véhicules à moteur.</p> <p>Les impôts directs et indirects, les principes de l'imposition fiscale, le devoir d'annoncer, les conséquences des investissements et des amortissements, la planification fiscale.</p> <p>Le droit du travail selon le CO et le contrat type du travail, le décompte de salaire</p>
Niveau	Maîtrise fédérale pour agriculteurs / examen professionnel supérieur
Forme et durée	30 heures de cours en classe 10 heures de travail personnel
Evaluation	Examen oral (1 h)
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention de la maîtrise agricole et de l'examen professionnel supérieur de paysannes.
Prestataires	Centres de formation agricole
Validité	5 ans après réussite de l'évaluation
Adaptation des objectifs	Selon besoin
Remarque	Un travail personnel sur les assurances de l'entreprise et de la famille effectué en parallèle est recommandé

Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :

1. Expliquer les 4 principes de la politique de risque. (C2)
2. Décrire les institutions de prévoyance sociale et la contribution des salariés et des employeurs. (C2)
3. Décrire les assurances de personnes obligatoires et facultatives. (C2)
4. Conclure et évaluer les assurances sociales pour la maternité, le chômage, la vieillesse et survivants, l'invalidité, pour les membres de la famille du chef d'entreprise comme pour les employés. (C4)
5. Conclure et évaluer les assurances maladie et accident pour les membres de la famille du chef d'entreprise et pour les salariés ou les aides occasionnelles. (C4)
6. Enumérer et utiliser judicieusement les assurances de choses usuelles dans une entreprise agricole (RC, assurance bâtiments et mobilier, grêle, bétail). (C3)
7. Estimer l'importance des dégâts lors d'un incendie ou des forces de la nature. (C3)
8. Montrer dans un porte-feuille d'assurances d'une entreprise agricole comment les risques sont couverts et corriger les erreurs éventuelles. (C5)
9. Décrire les impôts directs et indirects et indiquer qui prélève quel impôt. (C2)
10. Expliquer le principe et les effets de la progressivité du taux d'imposition. (C2)
11. Montrer l'importance des différents impôts pour une entreprise agricole et pour les diverses formes de sociétés (société simple, coopératives, SA, SARL, Fondation). (C2)
12. Expliquer les bases de la comptabilité pour l'estimation du revenu et de la fortune. (C2)
13. Expliquer les conséquences fiscales des investissements, des amortissements, de la prévoyance professionnelle et privée (2^{ème} et 3^{ème} pilier) et des autres mesures de la gestion d'entreprise et en tirer les conclusions appropriées pour son exploitation. (C5)
14. Décrire les principes d'estimation du revenu et de la fortune imposables pour une entreprise agricole et montrer leur signification pour le maintien des divers soutiens et contributions (paiements directs, aides structurelles, allocations familiales, subsides à l'assurance maladie, bourses d'études). (C2)
15. Appliquer la procédure de recours lors de la taxation fiscale. (C3)
16. Enumérer les prescriptions de relations contractuelles exprimées dans le CO et le CTT et analyser des contrats de travail. (C4)
17. Etablir un décompte de salaire détaillé. (C3)
18. Rédiger une attestation et un certificat de travail. (C3)
19. Interpréter des exemples de négligence pour lesquels l'employeur porte une part de responsabilité. (C4)
20. Expliquer les principes de base de la conduite du personnel (C2)